EN PATROUILLE AVEC LA POLICE BORAINE

Neuf serpents ont été contrôlés

Les policiers du service environnement surveillent la détention des animaux, les serpents y compris

Dès 7 heures du matin, le service environnement de la police boraine est opérationnel. Leurs missions sont multiples. Dominique Decroly et sa collègue Erika Bohland ont l'œil aiguisé et n'hésitent pas à s'arrêter à la moindre infraction ou au moindre doute. Une quantité impressionnante de bonbonnes de gaz dans une pompe à essence, par exemple ! Nous avons pu les suivre sur le terrain. Jusque chez un particulier qui possédait neuf serpents, dont des pythons !

Personne n'est jamais prévenu du passage du service environnement de la police boraine. Ce vendredi matin, Dominique Decroly et sa collègue Erika Bohland devaient vérifier qu'un particulier, à Colfontaine, détenait bien le nombre de serpents qu'il avait indiqué à la commune. Ce sont chez deux passionnés que se sont rendus les deux policiers borains. Pas de problème, tout était en ordre. Les propriétaires possèdent un total de neuf serpents, dont une grande majorité de pythons.

Il y avait notamment un python regius classic. « Il peut avaler un rat de 400 grammes sans problème », nous explique l'homme chez qui avait lieu le contrôle. Le python a déjà atteint sa taille adulte et se met à la température de la pièce, précise-t-il. « Il m'a déjà chopé, une fois. Je changeais son eau et je ne l'avais pas prévenu… »

Le Colfontainois tape une fois contre la paroi de son habitacle pour le prévenir qu'il approche. Les deux passionnés ont même un tableau où ils inscrivent tous les repas des serpents. L'espérance de vie est de 30 ans. À l'achat, une bête de ce genre peut aller jusqu'à 500 euros environ. Les policiers borains sont souvent confrontés à des serpents allant de 40 centimètres à 2 mètres.

DANS UN SEAU EN PLASTIQUE…

Le service environnement s'occupe de ce qui est relatif à la détention d'animaux. Les nouveaux animaux de compagnie (NAC), parmi lesquels on retrouve les araignées, les serpents et les tortues, n'échappent pas à leur contrôle. Cela rappelle d'ailleurs une anecdote à Dominique Decroly.

« Il y a trois ou quatre ans, un collègue de la proximité de Boussu accompagnait un huissier pour une ouverture de porte. Il a découvert des tortues, des scorpions, des serpents… Il y avait cinq boas enfermés dans un seau en plastique de 15 litres. Le couvercle était percé de trous. » Le service environnement a été sollicité. Tous les animaux ont été emmenés dans des centres de revalidation et les services du bien-être animal ont été avisés. Il arrive aussi que d'autres services comme l'AFSCA sollicitent leur aide. « Il y a trois ans, l'AFSCA nous a contactés pour nous signaler un abattoir clandestin. Nous nous sommes rendus ensemble sur le site, et nous avons constaté qu'il y avait bien un abattoir clandestin. C'était sur l'entité de Saint-Ghislain. La personne a été condamnée. »

> **Il y a quelques années, les policiers ont découvert cinq boas enfermés dans un seau en plastique de 15 litres… D'où l'utilité de ces contrôles policiers**

DÉPÔTS DE DÉCHETS

Les deux policiers borains ont poursuivi leur matinée à Frameries. On leur avait signalé la présence de vaches sur un terrain rempli de gravats. Sur place, aucune vache n'est présente même s'il y a de la bouse sur le terrain.

« Il y a un dépôt de pneus. Beaucoup de briques et de déchets. C'est considéré comme de l'enfouissement de déchets », détaille Dominique Decroly. Le service environnement va donc prendre contact avec la commune afin d'identifier le ou les propriétaires. La police boraine peut les mettre en demeure pour qu'ils nettoient le terrain ou rédiger directement un procès-verbal et leur donner par conséquent une amende.

En cas de non-respect des prescriptions urbanistiques, le service environnement intervient aussi. C'est ce qui s'est passé dans une maison de Quaregnon, où le propriétaire construit de nouveaux murs. « La maison que nous avons sur nos plans ne correspond pas du tout à ce que nous avons ici. Un procès-verbal va être rédigé et transmis à la commune et au procureur de Charleroi (Ndlr : c'est lui qui est en charge des problèmes urbanistiques dans la région) », souligne Dominique Decroly.

Un procès-verbal pour dépôt clandestin de déchets va être aussi rédigé. Les services de police ne vont pas tarder à contacter le propriétaire pour savoir pourquoi il a agi de la sorte.

80 BONBONNES DE GAZ !

Dominique et sa collègue Erika ont les yeux partout. Alors qu'ils étaient en route, ils ont fait un arrêt dans une pompe à essence à Frameries. Une quantité impressionnante de bonbonnes de gaz a attiré leur attention. « Nous avons compté 80 bonbonnes de gaz. Il faut savoir que le stockage de bonbonnes de gaz est soumis à un permis d'environnement de classe 3, s'il n'excède pas les 13 bonbonnes. Au-delà, il faut un permis d'environnement de classe 2. » Le responsable n'a pas été en mesure de fournir son permis à la police, même s'il assure en posséder un. Le service environnement va donc suivre le dossier et faire les vérifications d'usage.

Même chose, à Quaregnon, les deux policiers se sont arrêtés en voyant un riverain effectuer des travaux. Il était en train de changer ses portes et ses châssis en bois. Dominique Decroly lui a rappelé qu'il devait demander un permis simplifié auprès de sa commune.

JESSICA COLLINI

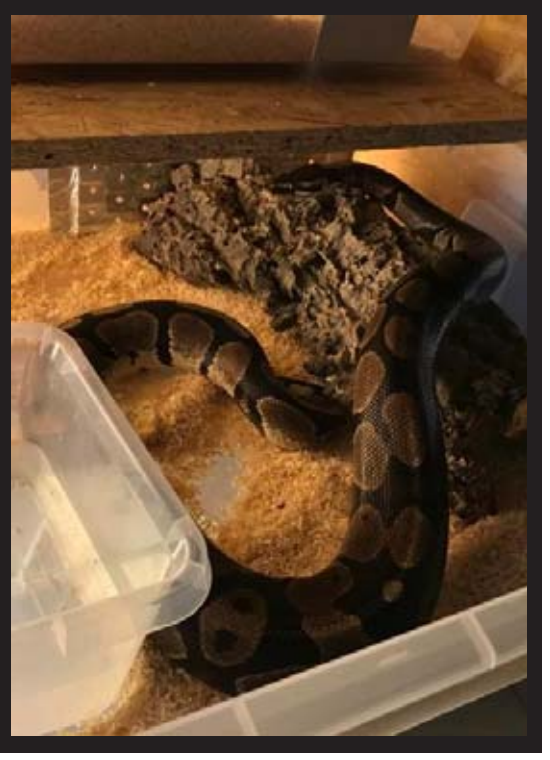

Les missions du service environnement de la police boraine sont multiples. Dominique Decroly et sa collègue Erika Bohland ont l'œil aiguisé et n'hésitent pas à s'arrêter à la moindre infraction ou au moindre doute. Une quantité impressionnante de bonbonnes de gaz dans une pompe à essence, par exemple ! Nous avons pu les suivre sur le terrain. Jusque chez un particulier qui possédait neuf serpents, dont des pythons ! © J.C.

200064331802

Dès ce mercredi

soir mag

Phénomène
Ils sont religieux et… ils tuent !
Quelques cas en Belgique.

La G5 arrive
Ses bienfaits, ses dangers, ses conséquences…

Plus à lire !
Désormais, Soir mag vous offre 8 pages de lecture en plus !

Abonnez-vous dès maintenant !
12 mois au prix de 120 € au lieu de 156 € (prix de vente au numéro). Tél. 02-616 20 00 - Fax. 02-225 59 01 - www.soirmag.be